NOUVELLES LOCALES.

Dimanche prochain il y aura grande procession à St. Boniface si le temps le permet.

M. A. J. H. Dubuc est parti dimanche dernier pour Paris où il visitera l'Exposition.

M. Ed. Buron est parti mardi dernier pour se rendre à l'Exposition de Paris.

Melle Gareau de Montréal est en promenade chez son frère M. Aristide Gareau, marchand en cette ville.

1000 verges d'indienne valant 15 cts la verge sera vendue au Bazar St. Boniface pour 10 cts la verge.

M. Martin Jérome député de Carillon est parti la semaine dernière pour l'ouest où l'appelait la santé fort compromise de sa Mère.

La fête de l'Union Metisse St. Joseph de St. Norbert sera célébrée le 20 juin, mercredi soir. Tous les amis de la Société sont cordialement invités à y assister.

M. J. H. Fournier que des raisons de santé ait obligé à quitter son emploi chez M. Robinson, a pris la representation de la Cie d'assurances contre le feu La Royal, et la Nord-West.

Il compte partir prochainement pour commencer sa tourné dans nos paroisses françaises.

Le succès et la popularité que s'est acquis M. H. Fournier dans ses fonctions de Gérant Français pour la Maison Robinson, soit un sur garant du succès qui l'attend dans sa nouvelle profession.

Dix bonnes choses

Il y a dix choses qu'on ne se repend jamais d'avoir faites. C'est: de faire du bien à tout le monde; —de ne dire du mal des personne; d'écouter avant de se prononcer; —de ne jamais parler lorsqu'on est en colère: —de ne jamais refuser un service qu'on peut rendre; d'être secourable aux malheureux; de convenir de ses torts;—d'être patient pour tout le monde:—de ne pas encourager les racontages;—de se défier de tous les rapports malveillants.



Vente aux encheres des terres d'Ecole du Manitoba

Avis public est par les présentes donné qu'une vente aux enchères des Terres d'Ecole. aura lieu aux endroits suivants de la Province de Manitoba, aux dates ci-dessous mentionnées, savoir.

Brandon, Vendredi, 1 juin 1900, à 1 p. m.
Virden, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Carberry, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Oak Lake, Mardi, 5 juin 1900, à 1. p.m.
McGregor, Mardi. 5 juin 1900, à 1 p.m.
Morden, Mardi. 5 juin, 1900 à 10 a. m.
Portage la Prairie, Mercredi, 6 juin 1900, à 10 a. m.
Miami, mercredi, 6 juin 1900, à 1 p. m.
Souris, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Gladstone, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Emerson, Vendredi, 8 juin, 1900, à 10 a. m.
Birtle, Lundi, 11 juin, 1900, à 10 a.m.
Minnedosa, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Crystal City, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Rapid City, Mercredi, 13 juin, 1900, à 1. p. m.
Killarney, Jeudi, 14 juin, 1900, à 1 p. m.
Boissevain, Samedi, 16, juin, 1900, à 10 a m.
Deloraine, Mardi, 19 juin, 1900, à 1 p. m.
Melita, Jeudi, 21, juin, 1900, à 1 p. m.
Baldur, Lundi, 25 Juin, 1900, à 1 p. m.
Holland, Mercredi, 27, juin, 1900, à 10 a. m.
Winnipeg, Vendredi, 29, juin, 1900, à 1 p. m.

NOTICE—L'heure de la vente devra concorder avec l'heure des chemins de fer locaux.

Les terrains mis en vente sont situés dans les parties les mieux habitées du Manitoba, avec bonnes facilités de chemins de fer et de marchés, et comprennent quelques unes des terres de culture les plus estimées de la Province. Les terres seront mises en vente par quart de section, excepté dans quelques cas où elles ont été divisées en lots; elles seront soumises à la mise à prix fixée sur les listes de vente.

Elles seront vendues sans égard pour les personnes qui pourraient les occuper illégalement, mais ces personnes, au cas où elles existeraient, auront droit à une période de trente jours après la vente, pour enlever leurs batisses et autres objets leur appartenant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un dixième comptant, au jour de la vente, et la différence en neuf paiements égaux portant intérêt à six pour cent par année, et pour la balance restant due à chaque époque; exception sera faite, lorsque la terre est vendue par Subdivisions légales, ou par étendue moindre, au quel cas le paiement comptant au jour de la vente sera d'un cinquième et la différence payable en quatre paiements égaux portant intérêt au taux de 6 pour cent par année. Le second paiement sur le prix d'achat deviendra dû le 1er Novembre 1901, de façon à permettre à l'acheteur de faire une récolte sur cette terre avant que le second paiement vienne a échéance; les autres paiements se feront annuellement à la même époque.

AVIS—Les paiements doivent être faits en monnaie courante.

Les Scrips et Warrants ne seront pas acceptés.

La liste des terres à vendre, avec tous les détails, peuvent être obtenues sur demande faite au secrétaire du Département de l'intérieur à Ottawa; ou à J. W. Greenway, inspecteur des Terres d'Ecole, Cristal City, Manitoba; ou à tout agent des Terres de la Puissance dans le Manitoba.

Par ordre.

PERLEY G. KEYES
Secrétaire.

Department de l'interieur
OTTAWA, 1 Mai, 1900.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie? Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.